



MINISTÈRE  
DES GRANDS TRAVAUX,  
DE L'ÉQUIPEMENT,  
*en charge des transports aériens,  
terrestres et maritimes*

G O U V E R N E M E N T D E L A  
P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

ARRÊTÉ N° 12669 / MGT/DPAM du 2 DEC. 2023

COURRIER "ARRIVÉE"

N° 5840

Le 27 DEC. 2023



Direction Polynésienne  
des Affaires Maritimes

proclamant les résultats des sessions d'examen n° 06-2023/BCPL, 07-2023/BCPL et 08-2023/BCPL conduisant à l'obtention des modules 2 « Technique du navire », 5 « Traitement des captures » et 6 « Technique et environnement du navire de pêche » du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), tenues à Papeete (Tahiti) les 13 novembre, 12, 14 et 15 décembre 2023

**LE MINISTRE DES GRANDS TRAVAUX, DE L'ÉQUIPEMENT,  
*en charge des transports aériens, terrestres et maritimes***

NOR :  
DAM23513839AM

**Ampliations :**

REG 1  
DPAM 1  
Int. s/c DPAM 1  
(CMMPF)

**Lexpol :**

PR-VP-MGT  
SGG-DMRA-JOPF

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 modifié portant nomination de la Vice-Présidente et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 407 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Madame Catherine ROCHETEAU en qualité de directrice des affaires Maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 modifié relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988 MLA du 26 octobre 2020 modifié portant délégation de signature au profit de Madame Catherine ROCHETEAU directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié relative à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2014 modifié relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche au large ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examens des modules 1, 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL), au titre de l'année 2023 ;
- Vu les calendriers définitifs du déroulement des épreuves écrites et orales ;
- Vu les listes définitives des candidats en date du 9, 30 novembre et 8 décembre 2023 ;
- Vu l'arrêté portant désignation des membres de la commission d'examen des modules ouverts lors des sessions d'examen conduisant à l'obtention du module 7 "pêche et cultures marines" du Certificat de Patron Lagonaire Pêche et Cultures Marines (CPLPCM) organisées le mercredi 29 novembre 2023 à Vairao (Taiarapu Ouest), et le jeudi 7 décembre 2023 à Papeete (Tahiti), des modules 3 "conduite du navire avancée" et 5 "contrôle de l'exploitation du navire" du Brevet de Capitaine de Pêche Côtière (BCPC) organisés du lundi 16 octobre 2023 au mardi 17 octobre 2023 à Papeete (Tahiti), du module 6 "pêche" du Brevet de Capitaine de Pêche Côtière (BCPC), organisé le lundi 27 novembre 2023, des modules 5 "traitement des captures" et 6 "technique et environnement du navire de pêche" du Brevet de Capitaine de Pêche au Large (BCPL) organisés les lundi 13 novembre 2023 et le mardi 12 décembre 2023 à Papeete (Tahiti), et du module 2 "technique du navire" du Brevet de Capitaine de Pêche au Large (BCPL) organisé du jeudi 14 décembre 2023 au vendredi 15 décembre 2023 à Papeete (Tahiti) ;



Vu les procès-verbaux n° 06-2023/BCPL, 07-2023/BCPL et 08-2023/BCPL du mardi 19 décembre 2023 de la commission d'examen réunie pour la délivrance des modules 2 « Technique du navire », 5 « Traitement des captures » et 6 « Technique et environnement du navire de pêche » du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - sessions d'examen n° 06-2023/BCPL, 07-2023/BCPL et 08-2023/BCPL tenues au centre d'examen de Papeete (Tahiti) les 13 novembre, 12, 14 et 15 décembre 2023 ;

## ARRÊTE

**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le mardi 19 décembre 2023 pour la délivrance des modules 2 « Technique du navire », 5 « Traitement des captures » et 6 « Technique et environnement du navire de pêche » du brevet de capitaine de pêche au large (BCPL) - sessions d'examen n° 06-2023/BCPL, 07-2023/BCPL et 08-2023/BCPL tenues au centre d'examen de Papeete (Tahiti) les 13 novembre, 12, 14 et 15 décembre 2023.

**Article 2.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 2 « Technique du navire », tel que prévu par l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits(es) : 10  
Candidats présents(es) : 7  
Candidat absents(es) : 3  
Candidats admis(es) : 3  
Candidat recalés(es) : 4

REIA Apetahi  
TEAUTOUA Tepoea  
UTIA Mateata

**Article 3.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 5 « Traitement des captures », tel que prévu par l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits(es) : 9  
Candidats présents(es) : 8  
Candidat absents(es) : 1  
Candidats admis(es) : 8  
Candidat recalés(es) : 0

AVAE Teraitahi  
OPETA Abel  
TAIMANA Teraimoananui  
TEATAOTERANI Manate  
TEINAURI Tepeva  
TETIARAHI Rommel  
RONGOTAMA Frédéric  
TIMIONA Ronald

**Article 4.** - La commission d'examen a décidé de valider le module 6 « Technique et environnement du navire de pêche », tel que prévu par l'arrêté n° 764 CM du 15 mai 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits(es) : 14  
Candidats présents(es) : 12  
Candidat absents(es) : 2  
Candidats admis(es) : 11  
Candidat recalés(es) : 1

AVAE Teraitahi  
OPETA Abel



VAB

RONGOTAMA Frédéric  
TEINAURI Tepeva  
TETIARAHI Rommel  
ARIITAI Tahiarii  
BRUNEAU James  
MAROANUI Sifo  
POTHIER Jean-Philippe  
TAUHIRO Tamatea  
UTIA Mateata

**Article 5.** - La Directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le

**22 DEC. 2023**

Pour le Ministre  
des grands travaux,  
de l'équipement,  
*en charge des transports aériens,  
terrestres et maritimes*  
et par délégation,  
la Directrice

des affaires maritimes polynésiennes



Le Directeur adjoint des Affaires  
Maritimes Polynésiennes

Catherine ROCHETEAU  
Charles TAPUTUARAI

Pour Ampliation,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



**T. TETOOFA-PIRITUA**

